



Expetise suite a degat des eaux

Par **angie95**, le **06/05/2012** à **18:05**

Bonjour,

j'ai subi un degat des eaux suite au gel . Un expert a été nommé et a constaté les degats.

A l'envoi des devis pour les travaux de renovation de la maison, j'ai appelé le cabinet d'expertise pour confirmation de réception des devis. Il m'a été indiqué que l'expert mandaté ne faisait plus partie du cabinet et qu'une nouvelle expertise devait avoir lieu.

L'expert est donc venu à nouveau constater les degats et sa première démarche a été de me présenter un rapport d'expertise vierge à faire signer.

Ce que j'ai refusé puisqu'il n'avait pas encore évaluer les degats.

Il m'a dit que c'était la procédure à suivre et que le premier expert n'avait pas fait son travail du fait qu'il ne me l'avait pas demandé. Ce 2ème expert a fait son expertise mais ne veut pas prendre en compte les travaux que le premier expert avait jugé nécessaires d'effectuer. Je tiens à préciser qu'il m'a tenu des propos très désobligeants qui me rendaient presque coupable du sinistre intervenu

J'attends son rapport et son chiffrage.

Toutefois, je voudrai savoir si je peux dénoncer ses agissement quant à vouloir que je signe mon accord sur un rapport d'expertise vierge d'une part et d'autre part quels sont mes recours si je ne suis pas d'accord avec son évaluation . Merci